

## LA FAILLITE DE LA LIBERALISATION DES SYSTEMES DE RETRAITE EST MONDIALEMENT RECONNUE

## L'échec total de l'expérience chilienne met à nu les mensonges des institutions internationales

Ceux qui en Algérie seraient tentés de rééditer la réforme chilienne des retraites — et ils sont encore nombreux au sein des institutions de l'Etat en Algérie —, feraient mieux de battre en retraite : l'expérience du Chili qui a ultralibéralisé son système de retraite — sur fond d'une très longue dictature —, a lamentablement échoué. Les résultats, plus de 20 ans après, sont plus que désastreux. Et dire que pendant deux décennies le FMI et la Banque mondiale s'étaient faits les chantres de cette expérimentation à très grande échelle en nous en vantant les mérites à longueur d'études, de sta-

tistiques et de colloques un peu partout dans le monde, avec d'abondants satisfecit à l'appui : tout cela était faux. On nous a menti ! Ces mêmes institutions financières internationales ont d'ailleurs essayé durant de très longues années d'implanter l'expérience chilienne en Algérie en essayant tout d'abord d'exploiter la période du programme de réajustement structurel et du remboursement de la dette, puis en mobilisant des partisans de cette libéralisation des retraites au sein des ministères des Finances et de la Sécurité sociale, heureusement sans succès, même si elles ont

réussi à ouvrir de larges brèches dans le système de retraite (anticipée, sans condition d'âge, proportionnelle, etc.). La forte et durable résistance en Algérie de pans entiers de la société contre ces tentatives de libéralisation du système de retraite a été payante, mais la vigilance est toujours de mise, car les partisans de l'ultralibéralisme ne désespèrent pas pour autant d'imposer leur projet. Nous revenons ci-dessous sur le désastre chilien et ce qui attend la nouvelle présidente du pays de feu Salvatore Allende.

Djilali Hadjadj

Le 11 décembre 2004 aux USA, alors que les médias en parlaient à peine, Lyndon LaRouche a lancé une campagne pour faire capoter le projet de privatisation des retraites promu par le président Bush, en montrant notamment que la "réforme" du régime des retraites public que le nouveau gouvernement cherche à imposer aux Américains est calquée sur le modèle chilien du dictateur Pinochet. "Ce sera, dit LaRouche, un hold-up cent fois pire qu'Enron."

Or, si son projet est rejeté, estimait LaRouche le 11 janvier 2005, le gouvernement Bush II n'aura pas carte blanche, mais il lui faudra composer avec un Congrès (démocrates plus quelques

républicains) à qui il devra rendre des comptes. Entre-temps, la controverse sur les retraites est devenue le grand thème de politique intérieure aux Etats-Unis et le rôle décisif joué par LaRouche est largement reconnu. L'offensive est lancée pour faire échec au projet.

L'Association américaine des retraités (AARP) a investi plus de 20 millions de dollars dans des annonces hostiles au projet, publiées dans une soixantaine de journaux à travers le pays, et elle milite activement contre la privatisation auprès du Congrès. L'opposition au "plan Pinochet", comme l'a surnommé LaRouche, s'étend rapidement, y compris dans les colonnes du *New York Times*, réduisant considérablement la marge de

manœuvre de Bush. Le 27 janvier 2005, le *New York Times* publiait à la "une" un article sur la faillite du modèle chilien de privatisation des retraites. En commentant cet article, l'ABC News note : "Empruntant une page à Lyndon LaRouche, le *New York Times* écrit que la privatisation des retraites au Chili, basée sur des comptes personnels, ne marche pas très bien". L'article note que la moitié des retraités chiliens ne sont pas couverts

par le système de retraites public, que les comptes privés sur lesquels sont versées les cotisations constituent un véritable pactole pour les établissements qui les gèrent (les commissions représentent jusqu'à un tiers du montant des fonds versés dans ces comptes privés) alors que les retraités vivent dans la pauvreté, etc.

Selon le *New York Times*, l'Etat chilien consacre actuellement 26% de son budget aux allocations retraite, soit une

part plus grande qu'en 1981, date de l'entrée en vigueur de la privatisation des pensions de retraite.

Plusieurs Chiliens interviewés pour l'occasion décrivent la faillite du système, et l'un d'entre eux, fonctionnaire, commente : "Nous avons un système qui est bon pour le Chili, mais mauvais pour la plupart des Chiliens. Si les gens avaient le choix, 90% opteraient pour un retour à l'ancien système."

LA CRISE DES RETRAITES AU CHILI  
Les entreprises ne cotisant pas

Le modèle chilien est un cas d'école, puisqu'il a été instauré en 1981, en pleine dictature, par des économistes de l'école de Chicago, chantres de l'ultralibéralisme.

L'âge de la retraite. La majorité d'entre elles n'ont pas sur leur compte les presque 14 millions de pesos nécessaires à une retraite minimum. Situation qui s'aggrave dans le cas des femmes".

## L'Etat à la rescousse

Le déséquilibre est dû à l'absence du paiement des cotisations pour les employés, mais aussi à l'évolution du marché du travail.

La libéralisation totale de l'économie a provoqué la réduction du nombre des grandes entreprises et une explosion du nombre de travailleurs indépendants qui ne cotisent pas aux AFP. Dans le transport par exemple, on trouve une multitude de petites entreprises, voire de personnes seules, qui conduisent un taxi collectif ou un minibus et qui ne cotisent à aucun système individuel de retraite.

Mais les économistes libéraux avaient pensé à une porte de sortie : faire appel à l'Etat. La loi oblige ce dernier à couvrir la différence, ce qui, à long terme, convertit le système en une bombe à retardement pour les ressources du pays. L'association des AFP admet que le système doit être perfectionné et qu'il faut chercher des outils qui permettent l'augmentation de la couverture tout en maintenant la rentabilité des fonds par capitalisation. Dans ce contexte très polémique, la présidente Michelle Bachelet annoncera certainement l'intégration d'un apport solide dans le modèle de capitalisation individuelle. Pour l'instant, la présidente a décidé de dépolitiser au maximum le débat. Elle a créé un conseil spécial, formé par des représentants de tous les courants politiques, des AFP et des syndicats, avec l'objectif d'augmenter les retraites des plus faibles et de garantir l'accès automatique à une assistance pour les plus âgés.

UNE DES PREMIERES DECISIONS DE MICHELLE BACHELET,  
NOUVELLE PRESIDENTE DU CHILI  
Accès gratuit aux soins pour les plus de 60 ans

La présidente chilienne Michelle Bachelet a annoncé que les personnes âgées de plus de 60 ans seraient soignées gratuitement dans les hôpitaux publics à partir de mardi 13 mars, ce qui a été sa première décision dans son investiture au printemps dernier. "Nous voulons que dans notre pays le développement soit de plus en plus harmonieux pour chacun de ses habitants", a déclaré au cours d'une conférence de presse le nouveau chef d'Etat, première femme à ce tel poste au Chili.

Conformément à ce qu'elle avait promis pendant sa campagne électorale, elle a dit vouloir "créer un système de protection sociale efficace qui protège les Chiliens de leur tendre enfance jusqu'à l'âge adulte". Quand elle n'était encore que candidate, cette femme pédiatre, âgée de 54 ans, s'était engagée à favoriser une répartition plus équitable de la très forte croissance (6% en 2005) connue par le Chili ces dernières années.

M<sup>me</sup> Bachelet a indiqué que toutes les personnes de plus de 60 ans auraient un accès gratuit aux hôpitaux publics alors que

le système de santé a été largement privatisé sous la dictature d'Augusto Pinochet (1973-1990). Elle a également prévu d'accroître le minimum retraite reçu par les personnes n'ayant pas pu cotiser ou ayant alimenté insuffisamment leurs plans épargne-retraite, seule couverture disponible.

M<sup>me</sup> Bachelet a rappelé que les retraites allaient être sa grande réforme, annonçant la création d'une commission spéciale qui fera un diagnostic".

Beaucoup de travailleurs indépendants ne cotisent pas au système retraites fondé uniquement sur l'épargne privée, pas plus que les personnes employées à temps partiel ou avec des contrats de travail précaire. Sur sept millions de titulaires de comptes, à peine la moitié peuvent prétendre à une retraite au moins équivalente au minimum.

M<sup>me</sup> Bachelet a souligné que le financement des mesures annoncées était déjà prévu au budget (dans lequel les dépenses publiques augmentent de 6%).

REMISE EN CAUSE DU SYSTEME LIBERAL AU CHILI  
La majorité de la population vit dans des conditions peu réjouissantes

La "révolte des pingouins" de ces dernières semaines au Chili contre le système éducatif à la mesure de révéler l'existence d'une société profondément inégalitaire. Un autre exemple de cet état de fait est le système de retraite basé sur les fonds de pension, qui est proche de la faillite.

Le Chili (après l'Argentine, avant que celle-ci ne "tombe en faillite") est le meilleur élève de la Banque mondiale, du FMI et des économistes libéraux. Bien que faisant partie du Mercosur (accord économique en Amérique latine), il a signé un accord de libre-échange avec les Etats-Unis. Dans le "nouveau visage" de l'Amérique latine et ce "virage à gauche" comme l'appellent certains (avec Chavez au Venezuela et Morales en Bolivie), il se place à droite, rejoint par Lula du Brésil, Kirchner

d'Argentine et Garcia au Pérou. Car si ses indicateurs économiques sont au vert, au niveau social la situation est catastrophique, à côté d'une classe moyenne qui profite des réformes libérales, la majorité de la population vit dans des conditions peu réjouissantes. Le Chili a vécu dans les années 1960, avec Salvador Allende, un processus politique de révolution socialiste démocratique, processus interrompu par le coup d'Etat militaire de Pinochet (et des Etats-Unis). Dès lors, comme en Argentine, parallèlement aux assassinats, au niveau économique, les militaires ont appliqué une politique libérale de déréglementations et de privatisations. "La révolution néolibérale" a divisé le pays en deux : d'un côté, les dirigeants politiques, l'armée et la bourgeoisie d'entreprise ; de l'autre, les exclus de la prospérité. En 1988, plus de la moitié des habitants du grand Santiago étaient (consi-

dérés) comme "pauvres", par ailleurs l'ultralibéralisme a créé ses nouveaux déclassés : petits commerçants, enseignants, employés... Néanmoins, cette irruption des "pingouins" dans les rues et sur la scène politique s'inscrit dans un contexte de renouveau de conflits. Les pingouins, première génération post-dictature, et largement soutenus par la population, sont peut-être en train d'ouvrir un autre chemin dans l'histoire du Chili. Les Chiliens avaient d'abord plébiscité les droits de l'homme (dans le retour à la "démocratie"), en laissant pour plus tard la justice sociale. Ce "plus tard" est peut-être arrivé.

## A NOS LECTEURS

"Le Soir Retraite" du mercredi 17 janvier 2007 n'est pas paru pour des raisons liées à une abondance de matière. Toutes nos excuses.

## COURRIER DES LECTEURS

## A propos de l'augmentation des pensions

Je vous informe que tous les retraités ont été satisfaits le jour où le président de la République avait dit qu'aucun retraité ne percevra moins de 10 000 DA à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2006. A mon étonnement, les retraités sortis à l'âge légal ont été augmentés et les "proportionnels" ont été mis de côté, comme s'il y a des retraités musulmans et des retraités non musulmans (deux poids, deux mesures), alors, Monsieur le président, vous avez promis qu'aucun retraité ne percevra moins de 10 000 DA par mois, où êtes-vous pour venir en aide à ces malheureux retraités à "la proportionnelle" qui sont exclus de cette mesure et dans la misère pour réparer cette injustice et cette honte de la part du ministre du Travail qui serait prêt à venir en aide aux retraités alors qu'il fait le contraire ainsi que le CNR qui persiste dans cette injustice. Mais il faut se mettre dans la tête qu'il existe une justice, celle de Dieu, et celle-là, c'est pour tout le monde (enouekouli alikoum Rabi), car ces retraités vous les poussez à mendier ou à voler pour subvenir aux besoins de leur familles, c'est honteux. Par ailleurs, je voudrais répondre à M. Zaidi, directeur au ministère du Travail, qui a confié aux journalistes que "personne n'a obligé ces retraités à sortir en retraite et qui savent qu'ils ne sont pas alignés aux retraites équivalentes à 75% et que la loi n'interdit pas de prendre un travail". En réponse, je lui fais savoir que cette loi n'a pas été créée par les retraités, mais par l'ordonnance n° 97-13 du 31 mai 1997, pour encourager les salariés de plus de 50 ans à laisser leur place au profit des jeunes chômeurs pour diminuer le chômage et maintenant qu'on a cédé nos places, comment voulez-vous qu'on trouve du travail à notre âge avec le chômage qui existe actuellement ? Je vous fais savoir que la majorité des retraités ne savent pas que les "proportionnelles" ne sont pas alignées aux retraites équivalentes à 75% et à ma connaissance, l'article 16 de la loi 83-12 précise que le montant de la pension de retraite ne peut être inférieur à 75% du SNMG sans précision de la catégorie.

P. S. : je voudrais savoir qu'elle est la loi qui précise que la retraite proportionnelle n'est pas alignée aux retraites équivalentes à 75% du SNMG.

Bestandji Mouloud - Alger

REPONSE : Les salariés ayant pris leur retraite sans condition d'âge, c'est-à-dire avant l'âge légal de 60 ans, et dans le cadre de la "retraite proportionnelle", ont été exclus de la liste des bénéficiaires des augmentations des pensions de retraite, augmentations décidées par les pouvoirs publics et à la charge de l'Etat, et non de la CNR.

Cette exclusion qui touche 100 000 retraités a été décidée par le gouvernement. Concernant les "retraités à la proportionnelle" qui ne bénéficient pas du montant minimum de pension correspondant à 75% du SNMG, soit 9 000 DA par mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'article 2 de l'ordonnance n° 97-13 du 1997 (retraite sans condition d'âge) et l'article 1 de la loi relative à la retraite

## COURRIER DES LECTEURS

(modifié et complété par l'article 4 de la loi n° 99-03 de 1999, sur le montant minimum de la pension), excluent cette catégorie de retraités du bénéfice du montant minimum. Il est possible que les retraités concernés n'aient pas été suffisamment informés de ces dispositions lorsqu'ils ont décidé volontairement de bénéficier du dispositif de la retraite sans condition d'âge.

## Une pension de retraite insignifiante

Nous sommes un groupe de retraités très lésés qui, après avoir donné nos plus beaux jours et notre jeunesse au service du pays, sommes sortis à la retraite comme des pestiférés, avec une retraite insignifiante. Une armada d'enfants, on arrive difficilement à joindre les deux bouts, malgré nos 28 à 30 ans de travail.

Il faut que l'auguste geste de Monsieur le président de la République à l'encontre des valeureux ex-travailleurs soit respecté. Nous demandons à notre cher Président de signer une ordonnance ou un décret concernant ces augmentations, pour mettre fin aux manœuvres des couilluses et aux spéculateurs et agitateurs qui ne veulent pas du bien à ce peuple des anciens travailleurs et autres.

Merci au Soir d'Algérie.

Un groupe de retraités las d'attendre

## Reconstitution de carrière inachevée

J'ai l'honneur de venir très respectueusement solliciter de votre très haute et honorable bienveillance de bien vouloir me renseigner sur mon cas qui concerne la demande de relevé de carrière de mon époux pour avoir droit à ma retraite par la Caisse française d'assurance vieillesse (Cnav), malgré mes nombreuses relances.

Je vous rappelle que mon époux, Djoudi Lakhdr Ben Saâd, a exercé en France durant la période allant de 1953 à 1958 en qualité de salarié dans une usine, à Grenoble. Mon époux était affilié à la Caisse sous le n°0023019826-2.29.20.94.900.430. Je viens de recevoir une notice de réception m'informant que mon dossier est déjà traité par cette agence Cnav des Hauts-de-Seine (Val-d'Oise) 95 002 Cergy Pontoise. Dont copie comme justificatif de document conservé dans le dossier transmis par la caisse CNR d'EI Oued, vu la convention franco-algérienne. A ce jour aucune régularisation. Pourriez-vous intervenir en ma faveur auprès de cet organisme ?

M<sup>me</sup> Djoudi Friha, Ouargla

REPONSE : Nous ne sommes pas habilités à intervenir auprès de cet organisme. Mais pourriez-vous nous donner plus de précisions sur la carrière en France de feu votre époux ?

Est-ce que la période de 1953 à 1958 correspond aux seules années d'activité salariée ? A-t-il aussi travaillé en Algérie et y bénéficiait-il d'une retraite ?

Les réponses à ces questions nous permettront de vous communiquer les informations appropriées.